

LES JEUX OLYMPIQUES 2024



Tahiti pour le surf et la Concorde pour les sports urbains

Source Communiqué de presse

Paris 2024 a franchi le 12 décembre une nouvelle étape dans la dimension spectaculaire de son projet, avec le choix par son Conseil d'Administration de deux nouveaux sites emblématiques pour accueillir les nouveaux sports. Teahupoo et la Concorde seront soumis à la validation de la Commission exécutive du CIO en janvier prochain.

Le Conseil d'Administration (CA) de Paris 2024 a procédé à deux délibérations liées au concept des Jeux Olympiques. Le CA de Paris 2024 a décidé de proposer à la validation du CIO le site de Tahiti pour organiser les compétitions de surf. Cette décision est le fruit d'une étude méthodique des cinq candidatures (Biarritz Pays Basque ; Lacanau-

Bordeaux Métropole ; La Torche ; Hossegor-Seignosse-Capbreton ; Tahiti), lancée en juillet dernier par Paris 2024, et menée en étroite collaboration avec la Fédération Internationale de Surf (ISA) et le CNOSF. Cinq principaux critères d'évaluation ont été retenus pour l'analyse des dossiers, dont la méthodologie a été saluée par le CIO :

Compétition / Expérience sportive

Zones opérationnelles / Expérience spectateurs

Cohérence avec la vision de Paris 2024 - Des Jeux durables et spectaculaires

Impact financier

Hébergement des athlètes et des personnes accréditées

Des conditions de compétition exceptionnelles

Si les cinq candidatures se sont illustrées par la qualité des offres proposées, le site de Tahiti se distingue tout particulièrement par les conditions de compétition exceptionnelles offertes aux athlètes. La vague de Teahupoo, reconnue internationalement comme l'une des plus belles au monde pour la pratique du surf, offre des conditions sportives optimales et sélectives, telles qu'attendues à un niveau olympique. Le site de Tahiti est en effet le mieux placé pour garantir, à cette époque de l'année (au moment des Jeux, 26 juillet / 11 août) une vague concurrentielle et exigeante, permettant de sacrer les meilleurs surfeurs dans des conditions dignes des Jeux. Le choix de la vague de Teahupoo a d'ailleurs été salué par les meilleurs surfeurs du monde via la commission des athlètes de l'ISA.

L'opportunité de vivre la deuxième semaine des Jeux à Paris

La régularité et la qualité de la vague de Teahupoo, à cette période de l'année, au milieu de la saison de haute houle à Tahiti, devrait garantir la tenue de la compétition olympique sur une semaine. L'ensemble des 48 athlètes participant aux compétitions auront ainsi l'opportunité de vivre la deuxième semaine des Jeux depuis le village olympique, au cœur de leur délégation, à Paris et en Seine-Saint-Denis, et de participer à la cérémonie de clôture.

Les Outre-mer pleinement associés aux Jeux

En retenant le site de Teahupoo, Paris 2024 a aussi fait le choix fort de revenir dans l'un des berceaux du surf, la Polynésie française. Ce site, qui s'inscrit pleinement dans la vision

de Paris 2024, renforcera la dimension spectaculaire du projet, offrant au monde entier des images extraordinaires de la discipline, mais également de la France. Le choix du site de Tahiti permet en outre d'engager un nouveau territoire, d'associer - pour la première fois dans l'histoire des Jeux - les Outre-mer et leurs populations, et de faire la démonstration de la richesse, de la diversité de la France et de sa culture, par-delà de son territoire métropolitain. Il offrira aux Jeux de Paris 2024 la capacité de résonner jusqu'au milieu du Pacifique et d'organiser une célébration sportive et populaire 24h/24 pendant les Jeux.

Un site préservé

Avec Tahiti, Paris 2024 a fait le choix d'un site préservé de « reef break » dans un cadre naturel exceptionnel. Avec cette topographie particulière d'une zone littorale, c'est bien la compétition qui s'adaptera au site et non l'inverse. Dans cette configuration d'un concept sur mesure, l'impact carbone de la compétition de surf à Tahiti sera de fait limité. Paris 2024 renforce ainsi son ambition d'organiser des Jeux durables en ligne avec leur époque, sur le plan environnemental mais aussi économique et social.

La préservation du site et l'héritage légué au territoire et sa population ont également fait l'objet d'une attention toute particulière :

Avec un concept de village des athlètes composé de maisons modulaires temporaires (« Fare ») qui seront démontées après la compétition et réinstallées comme logements sociaux sur Tahiti et dans les îles ;

Avec des impacts limités sur la zone littorale, sensible d'un point de vue écologique, la vague étant au large.

La Concorde, le premier stade de sports urbains au cœur de la ville

Après le site de Tahiti, le Conseil d'Administration de Paris 2024 a fait le choix d'un autre site tout aussi emblématique pour accueillir les sports urbains.

La place de la Concorde, trait d'union entre la plus belle avenue du monde - les Champs-Élysées - et le jardin des Tuileries, deviendra une arène au cœur de la ville, valorisant le patrimoine parisien et offrant des images exceptionnelles de l'événement. Ce site iconique renforcera la dimension spectaculaire et populaire du projet, en devenant l'écrin d'une programmation inédite de sports urbains et de célébrations.

S'il est encore trop tôt pour lister précisément les sports et disciplines qui s'y déploieront pendant les Jeux, ce stade de 35 000 spectateurs offrira une expérience inédite, qui permettra d'attirer de nouveaux publics.

Ce concept unique au cœur de Paris favorisera une mutualisation des moyens qui s'inscrit en parfaite cohérence avec la nouvelle norme portée par le CIO. Cette mutualisation permettra de limiter les coûts, les impacts, facilitera les opérations de montage, d'approvisionnement et de transports, à la différence de la dispersion de ces activités sur plusieurs sites.

Les sites de Tahiti (surf) et de la Concorde (sports urbains) doivent maintenant être validés par la Commission Exécutive du CIO, qui se réunira à Lausanne le 8 janvier prochain, en amont des Jeux Olympiques de la Jeunesse. Et il faudra ensuite attendre décembre 2020 pour connaître la liste définitive des épreuves des Jeux de Paris 2024, et avoir ainsi la confirmation que les quatre sports additionnels proposés par Paris

2024 (le breakdance, l'escalade, le et le surf) figureront bien au programme des Jeux



